

CDCEA du 5 septembre 2014  
Bilan de l'examen des dossiers 2011/2013

Documents d'urbanisme examinés	Argumentaire	Hectares ouvert à l'urbanisation	Hectares déclassés zones A en zones N
<b>Projet de révision simplifiée PLU Villard-de-Lans</b>	Diminution d'une zone Ap (zone agricole de valeur paysagère) en zone UZ (zone d'activités)	1,60	
<b>Projet de PLU des Abrets</b>	POS : 326,7 ha de zone agricole ; PLU : 309,3 ha de zone agricole soit une diminution de 17,4 ha . La zone agricole a diminué au profit des zones naturelles		17,40
<b>Projet de PLU de Chimilin</b>	Diminution de 3 ha de zone agricole au profit de la zone naturelle		3,00
<b>Projet de PLU d'Huez</b>	La zone agricole (alpages) de 1866 ha du POS est requalifiée en zone naturelle d'alpages pour 1889 ha (soit + 23 ha).		1 866,00
<b>Communauté de communes de la Chaîne des Tisserands</b>	Projet d'implantation de l'entreprise KNAUF : - ouverture à l'urbanisation de 14 ha de terrain dont 10 ha de zone agricole	10,00	
<b>Projet de PLU Lans-en-Vercors</b>	17,3 ha de zones agricoles et naturelles du POS ont été classées en zone U au PLU (intégration de constructions déjà existantes, anciennes fermes sans activité agricole) 3,6 ha classés en zone U (extension urbaine) soit 21 ha 39 ha constructibles (U et NA) reclassés en zones A et N dans le PLU soit une augmentation de 18 ha de la superficie des zones protégées (+ 50 en N et - 32 ha en A)	20,90	
<b>Projet de PLU Besse-en-Oisans</b>	Création de 1.61 ha de zone à urbaniser Pour information : la commune ne disposait pas auparavant de document d'urbanisme	1,60	
<b>Projet de PLU Pont-de-Beauvoisin</b>	Diminution des zones agricoles de 24,55 ha. Cette évolution des surfaces s'explique par : le déclassé d'une partie de la zone agricole en zone naturelle le déclassé de la zone agricole dans le secteur de la gare (il s'agit d'une zone bâtie) mais pas d'extension des zones urbaines		24,55
<b>Projet de PLU La Chapelle-de-la-Tour</b>	Réduction des zones agricoles de 632,00 ha à 471,20 ha soit 160,80 ha essentiellement due à une redistribution des surfaces vers la zone naturelle et à la prise en compte des réalités du terrain (boisement, étendues d'eau, captage, secteur déchetterie, risques...) Mais pas d'extension des zones urbaines		160,80
<b>Révision carte communale Villard-Saint-Christophe</b>	Réduction de 0,31 ha de terrain au profit de l'urbanisation. Pas d'atteinte significative aux espaces agricoles et naturels.	0,31	

CDCEA du 5 septembre 2014  
Bilan de l'examen des dossiers 2011/2013

<b>Projet de carte communale de Beauvoir-en-Royans</b>	Développement d'une entreprise locale : urbanisation future de 0,9 ha dont 1900 m2 situés sur une parcelle déjà urbanisée par l'entreprise.	0,90	
<b>Projet de PLU de Mont-de-Lans</b>	Avis défavorable de la CDCEA Comparativement au POS, consommation de 21,92 ha (dont 16.67 ha potentiellement agricoles et 5 ha d'espace naturel)	21,92	
<b>TOTAUX</b>		<b>57,23</b>	<b>2 071,75</b>
La nouvelle génération des PLU resserre généralement de manière significative l'enveloppe urbaine par rapport aux documents d'urbanisme précédents (POS) particulièrement marqués par l'étalement urbain.			
SCoT de la région urbaine de Grenoble et du Nord Isère	Il s'agit de documents d'orientation à long terme sur de grands territoires sans zonage précis à la parcelle. Cependant, ils affichent des objectifs de modération de la consommation foncière par rapport à la période précédente, objectifs à traduire dans l'élaboration des PLU.		
SCoT de l'Avant-Pays Savoyard	Ce document d'orientation a reçu un avis défavorable de la CDCEA. Il affiche des objectifs de modération de la consommation foncière mais il a été constaté une absence d'analyse du foncier pour les espaces dédiés à l'habitat et à l'économie sur la période 2004/2013 ne permettant pas de justifier les besoins affichés par exemple les 104 ha d'espaces économiques. Les enjeux liés à la préservation du foncier agricole devront être plus clairement explicités. Une cartographie fixant les limites des espaces agricoles et naturels à protéger ne figure pas dans ce SCoT.		

### Autres dossiers à enjeux

Projets	Porteurs de projet	
Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) Observation de la CDCEA : objectif de prélèvement sur l'espace agricole ramenée à 3 % de la SAU	Conseil régional Rhône Alpes	ETAT
Projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin (impact du foncier agricole sur l'Isère : 130 ha)	RFF	
Zone industrialo-portuaire de Salaise-sur-Sanne/Sablons (espace de 330 ha dont 110 ha propriété de l'Etat concédés à à CNR (13 ha pour port public) 170 ha à aménager, 50 ha inconstructibles ; 110 ha sont déjà commercialisés)	Syndicat mixte	
Réflexions autour d'un projet de territoire de la plaine de St-Exupéry (environ 300 ha)	ETAT	
Périmètre d'aménagement et de valorisation des espaces agricoles et naturels (PAEN) de la plaine de l'Isère porté par le Conseil général (environ 3.300 ha ) la stratégie foncière de l'Etat (OFPI)	Conseil général de l'Isère	
L'observatoire foncier partenarial de l'Isère (OFPI) présente tous les ans le bilan de la consommation foncière qui se stabilise ces dernières années à environ 500 ha/an de terrains qui passent de l'agriculture à l'urbanisation ( +70 ha pour les infrastructures).	Partenaires de l'OFPI	